

REPUBLIQUE FRANCAISE

METROPOLE DU GRAND PARIS

SEANCE DU BUREAU DE LA METROPOLE DU GRAND PARIS

DU 4 OCTOBRE 2019

BM2019/10/04/10 : ENTREE DE LA MGP AU CERCLE DES PARTENAIRES DE L'ASSOCIATION DU FORUM POUR LA PAIX

DATE DE LA CONVOCATION : 27 septembre 2019

NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE : 30

PRESIDENT DE SEANCE : Patrick OLLIER, Président

SECRETAIRE DE SEANCE : Sylvain BERRIOS

LE BUREAU DE LA METROPOLE DU GRAND PARIS

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L. 5219-1,

Vu la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations,

Vu la loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (MAPTAM) et notamment son article 12,

Vu la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) et notamment son article 59,

Vu le décret n° 2015-1212 du 30 septembre 2015 constatant le périmètre, fixant le siège et désignant le comptable public de la métropole du Grand Paris,

Vu les statuts de l'association du « Forum pour la Paix »,

Considérant que la paix ne sera possible et pérenne qu'à travers une action collective et une gouvernance mondiale adaptée pour répondre aux défis globaux, en matière d'environnement comme le changement climatique, la qualité de l'air, l'épuisement des ressources naturelles ; et en matière de développement économique, d'attractivité économique et de réduction des inégalités,

Considérant que la métropole du Grand Paris est constituée en vue de la définition et de la mise en œuvre d'actions métropolitaines afin d'améliorer le cadre de vie de ses habitants, de réduire les inégalités entre les territoires qui la composent, de développer un modèle urbain, social et économique durable, moyens d'une meilleure attractivité et compétitivité au bénéfice de l'ensemble du territoire national,

Considérant la rencontre entre Pascal LAMY, Président de l'association du Forum pour la Paix et le Président de la Métropole du Grand Paris le 17 septembre 2019,

Considérant la nécessité de l'action collective et la volonté de la métropole du Grand Paris d'identifier, de soutenir et de mettre en œuvre des projets et des initiatives de gouvernance qui accroissent la capacité du monde à résoudre les grands enjeux contemporains,

APRES EN AVOIR DELIBERE

PREND ACTE de la volonté de la métropole du Grand Paris d'intégrer le Cercle des Partenaires de l'association du Forum pour la Paix.

PRECISE qu'une délibération ultérieure sera soumise au Conseil Métropolitain pour la conclusion d'un partenariat entre la métropole du Grand Paris et le Forum pour la Paix.

ADOpte A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

Le Président de la métropole du Grand Paris

Patrick OLLIER
Ancien Ministre
Maire de Rueil-Malmaison

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Paris dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et de sa publication.